

d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leurs suggestions. Nous accueillons avec plaisir la participation active du mouvement syndical canadien au processus de consultation, comme cela s'est produit lors de la mise en oeuvre de l'ALE et comme cela continue de se faire pour les négociations au GATT.

On pourrait dire sans exagérer que les nombreuses consultations que nous avons eues se sont soldées par un consensus sur l'ALE.

Mais il est encore tôt et la récession vient gêner l'analyse; nous croyons pourtant assister déjà aux premières manifestations des avantages de l'ALE, par exemple :

- En 1988, juste avant l'entrée en vigueur de l'ALE, les investissements directs nets faits par les Canadiens à l'étranger étaient de 2,5 milliards de dollars. En 1990, les investissements directs effectués au Canada par l'ensemble des autres pays présentaient un bilan net de 5,7 milliards de dollars, un record de tous les temps. Ce renversement de la tendance des investissements directs des autres pays laisse croire que les investisseurs du reste du monde jugent de plus en plus avantageux d'établir leurs activités nord-américaines au Canada.
- Les Canadiens aussi investissent davantage dans leur propre économie. En 1990, ils ont en effet investi 30 fois plus chez eux qu'ils ne l'ont fait à l'étranger dans des fusions ou des acquisitions, soit une augmentation de 300 % par rapport à 1988, année où l'ALE a été signé;

Je pense que l'histoire nous donnera raison dans le dossier du libre-échange. Cela vaut pour l'ALE aussi bien que pour le libre-échange nord-américain. Les faits nous donneront raison; la logique aussi. Ceux qui auraient voulu nous voir rejeter la libéralisation du commerce - bilatéral, trilatéral ou mondial - auraient limité l'avenir du Canada. Le gouvernement ne peut faire abstraction de la mondialisation du commerce. La seule façon d'influer sur les négociations est d'y participer.

Le monde commerce. Et la concurrence est féroce. C'est là un phénomène dont nous ne sommes pas responsables et que nous ne pouvons faire disparaître. L'incapacité de commercer équivaut à l'incapacité de concurrencer. Et vice-versa. C'est un cercle dont nous ne pouvons sortir, une réalité que nous ne pouvons ignorer.